

Jolie propriété
poses environ, à proximité de
est à vendre.
resser à Haasenstein et Vogler, Bulle.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat
de toujours bons vachers et
gers (bons gages).
on-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
Genève.

Fabrique de chocolat

Cailler, à Broc
gagne constamment
des jeunes filles.
resser.

A vendre

minutes de la gare de La Tour-de-
une maison avec grange, écurie
ques poses de terre.
nder l'adresse, par écrit à Haa-
et Vogler, Bulle. 1121

Magasin à louer

de la ville. L'Agence Haasenstein
er, à Bulle, indiquera. 1038

endre.

ont, exposera en mises publiques, le
el qu'elle possède en cette ville sous
blé, avec grange, écurie, remise et
entrée en possession à volonté. Pour
resser Ch. Bosson, notaire, à Ro-
2864F

OMILLES

ndigestions, maux de
(36 ans de succès.)
acons de 1 fr. et 2 fr.
GOLLIEZ, Morat.

EURS!

ROMONT (Moulin agricole) qui

nt comprimé ou concassé, etc.
e première qualité; elles sont
er.

IA

ances sur la vie.

ce suisse à Bâle)

étés d'utilité publique
ons, Genève, etc.

payement des primes, recom-
ants, la Société de secours mutuels,

de 30 ans, entrant en janvier,
atement à son décès ou au bout de

no: 245 fr. 80; 25^{me} et dernière,

me de Grimoux, 6, à Fribourg.

ic de Bulle et des environs

du Nord

ville.

de 1^{er} choix, il sollicite la con-
Téléphone.

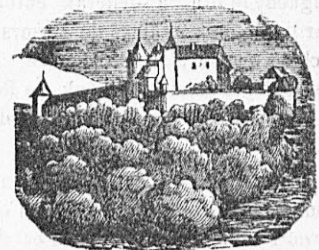
GENOUD-PILLOUD.

A louer

tes de la ville, un bel apparte-
e 5 chambres, cuisine et dépendan-
S'adresser à Haasenstein et Vogler
172 B.



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50

» . . . 6 mois » 2.50

Étranger. 1 an » 9.—

» . . . 6 mois » 5.—

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5^h 8^h 10^h 2^h 5^h 9^h — BULLE, arr. 7^h 9^h 12^h 4^h 8^h 10^h

BULLE, le 19 juillet 1910.

Le testament de Chalamala, bouffon du Comte de Gruyère.

Au moment où les vers de M. Thurler évoquent le souvenir de Chalamala, le bouffon du comte de Gruyère, nos lecteurs liront certainement avec un vif intérêt une page de la vie de ce personnage qui vécut sous le comte Pierre IV, au 14^{me} siècle. Ce testament, M. Hubert Thorin l'a exhumé des archives de la paroisse de Gruyères et publié in extenso dans sa *Notice sur la ville de Gruyères*, parue en 1881. M. François Reichlen, le distingué membre de la société d'histoire suisse, en a fait la traduction qu'il accompagne de quelques commentaires fort intéressants. Ce travail forme un petit opuscule tiré à un nombre restreint d'exemplaires et c'est avec la gracieuse autorisation de l'auteur que nous avons le plaisir de pouvoir le reproduire. C'est un coin du voile qui recouvrait la mystérieuse histoire de Chalamala qui se lève pour beaucoup de nos lecteurs.

« Les souvenirs de Chalamala, bouffon du comte de Gruyère Pierre IV, sont loin d'être sans intérêt et les joyeuses légendes auxquelles son nom se trouve mêlé font revivre les anciens récits relatifs à cette petite cour des comtes de Gruyère qui unissait la simplicité des mœurs pastorales au luxe de la féodalité. Cette cour, à l'instar de celle des rois de France et des grandes maisons souveraines, a eu ses bouffons; le dernier fut Girard, dit Chalamala.

La vie de château était monotone, uniforme; il n'existait pas de théâtre ni de réjouissances publiques; à part quelques rares pas d'armes, quelques joutes, il n'y avait que la domesticité qui animait la massive demeure du seigneur ou aussi les hommes de garde qui se promenaient graves et pensifs dans le chemin de ronde, ou se rendaient au corps de garde. Pour semer des rires dans ces vastes demeures froides, on avait recours à des bouffons, faiseurs de tours, bateleurs, jongleurs, diseurs de bonne aventure, joueurs de viole. L'histoire nous a conservé quelques types de cette vénérable confrérie des bouffons, qu'on appelait plutôt fous de cour durant le moyen âge; c'est ainsi que les fous de cour Caillette, Chicot, Triboulet et l'Angély ont survécu à l'oubli du temps. Bouffons ou fous de cour, tout ce monde est un héritage du monde païen.

On dit, du moins la légende dit que

le bouffon Chalamala était un joyeux compère; il remplissait la petite cité de Gruyères de ses méchants tours et de ses bonnes farces; il était versé dans la science des gais propos, mais il était aussi très redouté de la gent féminine qui, dit-on, dans la ville des rois-pasteurs, n'a jamais passé pour timide. Et la preuve en est — c'est encore la légende qui nous l'apprend — que les braves femmes de cette cité renouvelèrent en l'absence de leurs maris partis pour les croisades, le stratagème des Carthaginois contre les Romains; à défaut de bœufs, elles prirent des chèvres, lesquelles firent crânement leur besogne en mettant en fuite l'ennemi qui approchait.

Un jour, le comte Pierre qui épousait en secondes noces Catherine de la Tour-Châtillon, en Valais, demanda à son fou ce qu'il pensait de son mariage. Celui-ci lui répondit: « Avec votre permission, mon seigneur, je vous ferai observer qu'il existe un proverbe que vous aurez besoin de méditer: Un fou voit plus de choses à l'œil nu que dix sages qui ont vieilli sur les gros volumes. Pour vous dire ma pensée intime, si j'étais vous, je choisirais une plus gente personne. » Le comte outré de cette réponse lui administra une correction et dame de la Tour-Châtillon garda rancune dans la suite au bouffon, tout en ayant soin de ne pas s'exposer à ses traits. Elle se retirait sans bruit lorsque celui-ci était en train de débiter ses saillies. Témoin des conquêtes que faisaient les voisins de Berne et de Fribourg, Chalamala pressentait déjà que ces Etats absorberaient un jour le comté. Il avait coutume de répéter, par allusion aux armes de ces voisins, qu'il craignait qu'un jour ne vint où l'ours ferait cuire le pauvre oïsel de grue dans un chaudron. Cette prédiction devait se réaliser deux siècles plus tard. On ajoute encore que notre bouffon, qui avait été à l'école de son curé, savait écrire et qu'il avait noté les événements de son temps agrémentés de ses inventions, de contes, qui se conservaient religieusement dans les archives du château et que ce curieux document fut détruit lors de l'incendie de celui-ci en 1493. Tout cela est probablement une ingénieuse mise en scène de la légende, laquelle, en pays de Gruyère, trouve toujours un terrain propice.

Chalamala n'est pas un personnage inventé; il a bel et bien existé et a laissé des documents authentiques de son passage. Nous en possédons deux pour le moment et le plus intéressant est certainement son testament daté du 25 mai 1349. Le second est le testament de dame Marguerite de Wolgiswyl, où notre bouffon apparaît comme témoin. Son testament est conservé; il dépose dans les archives du clergé de la paroisse de Gruyères, renfermé dans un vieux coffre ou bahut qui se trouve dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Théodule; le second document est dans les archives de la commune de Gruyères. C'est aux recherches de feu Hubert Thorin, de Villars-sous-Mont, que nous devons la découverte du testament; il l'a publié in extenso dans sa *Notice sur la ville de Gruyères*, parue en 1881.

Nous citons la traduction entière de ce document, lequel est en latin; il remplit toute une feuille de parchemin dont l'écriture gothique du XIV^{me} siècle est fort belle. Le sceau du comte est retenu par un lemnisque (ruban, cordon).

Notre traduction ne donne pas le mot à mot du texte du testament; nous en avons conservé néanmoins tout l'essentiel.

« Au nom de Dieu, amen. Moi Girard, dit Chalamala, bouffon (Mimus) d'illustre et puissant seigneur Pierre, comte et souverain de Gruyère, étant par la grâce de Dieu sain d'esprit et de corps, considérant que la mort est inévitable et son heure incertaine, désirant ne pas mourir intestat, j'ai dicté mes dernières volontés dans les conditions suivantes, qui sont l'expression de ma décision intime. En premier lieu je recommande mon âme à Dieu tout-puissant. J'institue héritier de tous mes biens meubles et immeubles, présents et futurs, acquis et à acquérir, et cela à titre universel, mon frère Michel dit Briczon, bouffon. (A suivre).

Tir fédéral de Berne.

La bannière fédérale.

Samedi, vers 1 heure, des milliers de personnes étaient réunies devant l'Hôtel de Ville de Zurich, pour assister au départ de la bannière fédérale de la Société des Carabiniers. Un

groupe de lansquenets à cheval, dont 5 aux couleurs zurichoises et un sixième aux couleurs fédérales, qui portait la bannière, ouvrait le cortège, dans lequel se trouvaient la bannière cantonale de Zurich et 35 drapeaux de sections, accompagnés de 500 tireurs zurichoises. La Stadtmusik Concordia de Zurich marchait en tête du cortège. La bannière fédérale était ornée d'une couronne de lauriers d'or. Elle était portée par le capitaine Hager, de Zurich. Au moment de la sortie de la bannière de l'Hôtel de Ville, la musique a sonné le drapeau. Des milliers de curieux forment la haie le long de la Bahnhofstrasse jusque devant la gare. Le train spécial était composé de 9 wagons neufs sortant de la fabrique de Neuhausen. Sept wagons étaient réservés aux membres du Comité et aux tireurs, au nombre d'environ 400. La locomotive, richement enguirlandée, était ornée de la croix fédérale, des couleurs zurichoises et bernoises.

A 2 h. 12, le train a quitté la gare de Zurich, se rendant à Berne. A Langenthal a lieu une première réception par les délégués du Tir fédéral de Berne.

La réception à Langenthal.

La réception de la bannière fédérale, qui depuis trois ans était gardée par les tireurs zurichoises, a eu lieu sur le territoire bernois à 4 heures de l'après-midi. Les autorités de Langenthal avaient fait des préparatifs pour cette réception. La place de la gare et la gare elle-même étaient richement décorées. Devant l'hôtel de la gare, une tribune avait été élevée pour les orateurs. Les Cadets, les sociétés de gymnastique et de tir et la fanfare de Langenthal étaient réunis à la gare pour recevoir le train de Zurich et toute la population de l'endroit s'y était également réunie. Les dames, habillées de blanc, attendaient pour offrir le vin d'honneur dans de superbes coupes d'argent. Des fillettes en costume national s'apprétaient à décorer les tireurs de bouquets de rhododendrons. Quelques minutes avant 4 heures, la délégation du comité d'organisation de Berne avec la bannière cantonale bernoise et les représentants de la presse arrivèrent à Langenthal. A 4 heures précises, le train spécial était salué en gare par des coups de mortier, des vivats et la marche bernoise. Une cinquantaine de bannières accom-

pagent le drapeau fédéral, entourés par quelques centaines de tireurs zurichois. Sur la place de la gare, M. le conseiller municipal Schenk, de Berne, a salué les Zurichois au nom de la ville de Berne.

L'orateur salue les représentants du comité d'organisation de Zurich et des tireurs zurichois de la Ville et de la campagne. Il rappelle la façon brillante dont Zurich a organisé le dernier tir fédéral et célèbre le développement grandiose de Zurich, qui a néanmoins toujours conservé le sens national. Berne s'en réjouit et espère marcher dans l'avenir, épaulé contre l'épaule avec Zurich, ayant devant les yeux la croix blanche sur fond rouge, qui nous rallie tous à la patrie commune.

L'orateur termine en conviant les Bernois à pousser un triple hurrah à la bannière fédérale, au comité d'organisation et au peuple zurichois.

M. H.-W. Egli, président de la Société de tir de la ville de Zurich, répond en remerciant M. Schenk de ses paroles de cordiale bienvenue. Les Zurichois apportent aujourd'hui au canton et à la ville de Berne, leur salut confédéral et leurs vœux les plus sincères pour la réussite du Tir fédéral de 1910, auquel les tireurs de tous les points de la Suisse viendront ces jours en nombre non encore atteint jusqu'à ce jour. Puisse cette fête, dit-il, donner une nouvelle impulsion au noble exercice du tir, pour le développement de notre défense nationale et le plus grand bien de notre patrie.

L'orateur termine en invitant les Zurichois à boire au canton et à la ville de Berne.

La cérémonie s'est terminée par le *Rufst Du*, chanté par tout le monde.

A 4 h. 30, le train continuait sa course vers Berne.

A Berne.

Déjà avant 5 heures, une foule énorme se presse dans les rues de la ville, notamment aux environs de la gare, pour assister à la réception de la bannière fédérale. A 5 h. 22, un premier coup de canon est tiré du grand rempart, annonçant l'arrivée du train spécial. Le cortège est rapidement orga-

nisé et parcourt plusieurs rues pour se rendre place de la Cathédrale.

En tête figure la bannière fédérale, portée par un porte-bannière à cheval, entouré d'une garde de drapeaux en costumes zurichois, puis venaient la musique Concordia de Zurich et la Stadtmusik de Berne, les membres du comité, le président d'honneur de la fête, M. Muller, conseiller fédéral, les bannières cantonales de Zurich et de Berne, les tireurs zurichois et ceux de la ville de Berne avec leurs drapeaux, etc.

Arrivés sur la place de la Cathédrale, le cortège s'est groupé autour du monument de Rodolphe d'Erlach, puis M. le lieutenant-colonel Merkli a remis la bannière et prononcé un discours.

Les sections suisses de l'étranger.

Les sections suivantes de tireurs suisses à l'étranger prendront part au concours de sections du tir fédéral : Section de tir de la Société suisse de gymnastique de Paris (14 tireurs) ; Section de tir de la Société suisse de Milan (14) ; Société helvétique de bienfaisance d'Alger (6) ; Tireurs suisses de St-Quentin (6) ; Société suisse de de tir du Caire (7).

Le ventre du tir fédéral.

Le budget des vivres du tir, un chapitre gastronomique de primordiale importance dans les manifestations semblables, présente les chiffres suivants. Il a été acheté : bœuf, 14,000 kg ; veau, 15,000 kg ; porc, 5,000 kg ; mouton, 3,000 kg ; charcuterie, 1,000 kg ; jambons, 2,200 kg ; lard fumé, 700 k. Il a en outre été commandé 38,000 cervelas, 14,000 paires de saucisses à rôtir, 6,000 paires de petites saucisses de l'Emmenthal, 15,000 kg. de pommes de terre, 20,000 têtes de salades, 15,000 pains d'un kilo, 8,000 autres pains dits longs, d'un kilo, 75 mille « Mutschli », 20,000 pains à sandwichs, 2,500 pains au lait, 12,000 œufs, 8,000 litres de lait, 100 litres de crème, 3,500 kg. de fromage et 500 kg. de beurre.

NOUVELLES SUISSES

Zurich. — Presque lynché. — Il y avait dimanche passé une fête de

dans le regard.

Une idée insensée venait de jaillir de son cerveau.

Dans sa pensée, le beau François avait été violemment jeté dans la carrière ; le père Parisel avait assassiné son fils pour ne pas avoir à lui donner la moitié de sa part de l'héritage de Jacques Mellier.

— Ah ! le brigand ! s'écria-t-elle ; je vengerai François ! je vengerai François !

Et abandonnant le cadavre aux grosses mouches qui bourdonnaient, prêtes à s'abattre sur lui, elle gravit la pente au pas de course et sortit de la carrière.

Alors elle regarda le ciel.

Pendant qu'elle était près du corps sanglant du beau François, le soleil avait monté.

Avec l'habitude qu'ont les paysans de connaître, à quelque chose près, les heures du jour par la position qu'occupe le roi des astres, Gertrude jugea qu'il était au moins huit heures et demie.

Or, son absence de la ferme ayant été forcément remarquée, on avait dû découvrir qu'elle n'y avait point passé la nuit.

Cette réflexion l'arrêta net.

gymnastique à Neftenbach. Un vilain personnage en a profité pour attaquer à trois reprises, près d'une vigne dans laquelle il s'était caché, trois jeunes filles de douze à quinze ans qui purent heureusement lui échapper à temps.

En fuyant, la dernière rencontra un paysan des environs auquel elle raconta toute en pleurs la mésaventure dont elle venait d'être victime. L'homme fouilla immédiatement la vigne et y découvrit sans peine le malandrin qui prit la fuite, poursuivi par le paysan.

Cette chasse à l'homme attira d'autres spectateurs et bientôt, le bruit des 3 attentats s'étant répandu sur l'emplacement de fête, chacun voulut se mettre à la poursuite du coupable. Dans l'intervalle, ce dernier avait été rejoint par le paysan qui d'un coup de dents eut le pouce presque complètement tranché par le bandit, lequel se défendait désespérément. Il fut cependant maîtrisé et roué de coups avant que la police pût intervenir.

Quand les agents accoururent, ils ne saisirent plus qu'une loque et il leur fallut dégainer pour empêcher que la foule furieuse n'achevât son œuvre de lynchage.

Vaud. — *L'orage.* — A la suite de l'orage qui a sévi dans la soirée de dimanche sur les Alpes vaudoises, la Gryonne a rompu ses digues près du pont de la Salaz. Les pompiers d'Ollon ont travaillé toute la nuit. Deux d'entre eux, les nommés F. Aviennaz, âgé de 20 ans, et H. Roux, âgé de 25 ans, ont été entraînés et noyés.

Deux ponts ont été emportés. Les digues ont été rompues sur une longueur de 1500 à 2000 mètres. Deux scieries ont été emportées. Les dégâts sont énormes. Deux jeunes filles ont été bloquées toute la nuit jusqu'à 5 heures du matin sur un flot au milieu du torrent.

Valais. — *Avalanche.* — La forte trombe d'eau, qui est tombée dimanche soir, a occasionné lundi une grande avalanche, qui a emporté dans la montagne, au-dessus de Vérossaz, un chalet de ferme. La fermière et tout le bétail ont été emportés dans le tourbillon.

Une forte escouade de montagnards

Elle ne se souciait nullement de s'exposer aux reproches et peut-être à la colère de Rouvenat. Elle comprit aussi que sa disparition, non justifiée, avait dû faire naître des soupçons graves.

Sans aucun doute, on voyait déjà en elle la complice du voleur inconnu qui avait tenté d'étrangler le vieux fermier.

— En ne me voyant pas à l'ouvrage ce matin, se dit-elle, ils ont deviné, bien sûr, que c'est moi qui ai ouvert la porte l'avant-dernière nuit.

Sans se rendre exactement compte de ce qu'il y avait de terrible pour elle dans sa complicité avec les Parisel, elle sentit un frisson courir dans ses membres.

Son instinct suffisait pour la prévenir d'un danger.

— Puisque j'ai quitté la ferme, pensa-t-elle, maintenant que François est mort, je n'y veux plus rentrer.

Mais quel parti prendre ? Où allait-elle aller ? Elle ne le savait vraiment point.

L'esprit fort troublé, ayant au cœur une douleur profonde, elle était dans une situation affreuse.

Elle se mit à errer dans la campagne, al-

a fait de vaines recherches pour retrouver le cadavre de la fermière.

CANTON DE FRIBOURG

Explosion de chaudière.

Un très grave accident est survenu jeudi après midi, à la Papeterie de Marly. L'un des lessiveurs qui sert à cuire le papier, d'une contenance de dix mètres cubes et actionné par la vapeur, a fait explosion, tuant une ouvrière et blessant plus ou moins grièvement cinq autres personnes.

L'explosion a été entendue à deux kilomètres à la ronde. Le spectacle que présentait la papeterie lorsque se fut dissipé le nuage de poussière et de vapeur qui suivit la détonation était épouvantable. Toutes les vitres étaient brisées. Un mur mitoyen de la fabrique s'était ouvert et les plafonds et le toit d'un petit bâtiment annexé à l'usine s'étaient effondrés, remplissant deux salles de débris de toutes sortes. Dans la première pièce, voisine du local de l'explosion, une ouvrière, Anne-Marie Aebi, et deux ouvriers, Alphonse Kolly et Joseph Vonlanthen, étaient occupés au collage du papier. La première fut atteinte à la tête par une pierre, supposera-t-on, et tuée sur le coup. Elle était âgée de 35 ans et habitait Chevilles, avec un enfant de huit ans.

Les deux ouvriers qui étaient avec elle, Alphonse Kolly et Joseph Vonlanthen, furent blessés à la figure et aux membres, mais non grièvement.

Dans la seconde salle travaillaient deux ouvriers : Jean Vonlanthen, père du précédent, et Jean Chervet. Tandis que le premier s'en tire avec des contusions aux membres, le second a la jambe gauche brisée et il se plaint de douleurs dans le dos. Son état cependant n'est pas grave. Il a été transporté jeudi soir à l'Hôpital des Bourgeois, à Fribourg. Les autres blessés sont soignés à leur domicile : Alphonse Kolly, à Marly et les deux Vonlanthen, à Chevilles.

Un charretier de Bulle, qui était venu conduire des chiffons à la papeterie, a été légèrement contusionné à la tête. Mais il a pu rentrer le soir déjà à Bulle.

Tir fédéral à Berne (17-31 juillet). — Le Comité cantonal des tireurs fribourgeois a adressé l'appel suivant aux sociétés du tir du canton de Fribourg :

Chers tireurs,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Journée officielle fri-

lant à droite, allant à gauche, revenant constamment sur ses pas et toujours dans le même périmètre.

Plusieurs fois, épuisée, tout en sueur, elle s'affaissa à l'ombre d'un arbre ou d'un buisson, mais, au bout d'un instant, elle se relevait et se remettait à marcher avec une agitation fébrile.

Elle poussait des plaintes sourdes, des cris rauques, des exclamations de fureur.

A la ferme, quand, à six heures et demie, on ne la vit point à l'étable, occupée à traire les vaches avant qu'on les menât à la pâture, on la chercha, on l'appela.

Rouvenat n'eut qu'à entrer dans sa chambre pour être certain qu'elle n'avait pas passé la nuit à la ferme. Il devina la vérité.

— C'est elle, c'est cette misérable fille qui a ouvert une des portes de la maison aux deux Parisel, se dit-il. Elle a eu peur et elle a pris la fuite. Elle est probablement allée rejoindre les deux scélérats à qui elle a servi d'instrument, car elle est trop bête pour qu'ils en aient fait autrement leur complice. Bien certainement elle ne savait rien de leurs projets et n'a pu deviner que les infâmes avaient prémédité un double crime.

FEUILLETON DE « LA GRUYERE »

219

La Fille maudite

PAR ÉMILE RICHEBOURG

Quand on lui desserra les dents et qu'on lui ouvrit la bouche, on la trouva pleine de sable, ce qui attestait que, pendant son agonie, il avait mordu la terre.

Pendant l'enquête qui, d'ailleurs, ne fut pas de longue durée, on chercha à savoir si le beau François n'avait pas été précipité dans la carrière par une main criminelle ; mais, comme nous l'avons dit, l'examen des lieux démontra bientôt que la mort devait être simplement attribuée à une chute involontaire.

Gertrude ne crut pas au suicide ; elle n'admit pas davantage que le beau François fût tombé accidentellement dans la carrière.

Après être restée pendant près de deux heures accroupie auprès du cadavre, elle se redressa tout à coup, une énergie farouche

de vaines recherches pour retrouver le cadavre de la fermière.

FRIBOURG

Explosion de chaudière. — Un très grave accident est survenu hier après midi, à la Papeterie de l'Y. L'un des lessiveurs qui sert à faire le papier, d'une contenance de 2 mètres cubes et actionné par la vapeur, a fait explosion, tuant une ouvrière et blessant plus ou moins gravement cinq autres personnes.

L'explosion a été entendue à deux kilomètres de la ville. Le spectacle présentait la papeterie lorsque se dissipé le nuage de poussière et de fumée qui suivit la détonation était très effrayant. Toutes les vitres étaient brisées. Un mur mitoyen de la fabrique s'était ouvert et les plafonds et le toit d'un petit bâtiment annexé à l'usine s'étaient effondrés, remplissant les salles de débris de toutes sortes. La première pièce, voisine du local où se trouvait la chaudière, a été détruite par l'explosion, une ouvrière, Anne Aebi, et deux ouvriers, Alphonse et Joseph Vonlanthen, étaient morts au collage du papier. La préfecture a été atteinte à la tête par une bombe, supposera-t-on, et tuée sur le coup. Elle était âgée de 35 ans et habitait Chevrières, avec un enfant de 6 ans.

Les deux ouvriers qui étaient avec Alphonse Kolly et Joseph Vonlanthen, furent blessés à la figure et aux membres, mais non grièvement.

La seconde salle travaillaient les ouvriers : Jean Vonlanthen, père décédé, et Jean Chervet. Tandis que le premier s'en tire avec des contusions aux membres, le second a la tête gauche brisée et il se plaint de douleurs dans le dos. Son état cependant n'est pas grave. Il a été transféré à l'Hôpital des Bourgeois à Fribourg. Les autres blessés ont été assignés à leur domicile : Alphonse à Marly et les deux Vonlanthen, à Chevrières.

Le charretier de Bulle, qui était chargé de conduire des chiffons à la papeterie, a été légèrement contusionné à la tête. Mais il a pu rentrer le soir à Bulle.

Fédération à Berne (17-31 juillet). — Le Comité cantonal des Fribourgeois a adressé l'appel aux sociétés du tir du canton de Fribourg :

Chers tireurs, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Journée officielle fribourgeoise a été fixée sur le jeudi 28 juillet, qui est également le jour où la Musique de Landwehr fonctionnera comme musique de fête.

A cette occasion, pour rehausser l'éclat de cette journée, nous engageons les sections à déléguer de nombreux représentants et à faire en sorte qu'une imposante phalange de bannières accompagne à Berne la bannière cantonale et lui fasse une escorte digne des couleurs fribourgeoises. Il serait, en outre, à désirer que l'on voit figurer au cortège de nombreux groupes allégoriques, groupes d'armailles, de figurants vêtus d'anciens costumes civils ou militaires, etc. (Dans ce cas, il faudrait en informer le Comité cantonal).

M. J.-M. Musy, avocat, à Bulle, a accepté d'être l'orateur de la journée et présentera la bannière cantonale. Le programme pour ce jour vous sera adressé ultérieurement; nous rappelons, en outre, que les cartes de légitimation pour les tireurs qui prennent les bonnes cibles sont à disposition auprès du secrétaire, M. le premier-lieutenant Em. OTTOZ, à Fribourg...

Recevez, chers tireurs, nos patriotiques salutations.

Au nom du Comité :

Le Secrétaire, Em. OTTOZ. Le Président, P. MEHR.

Le Comité de la Société cantonale des tireurs, réuni pour s'occuper de la journée fribourgeoise, a décidé de maintenir la date de la journée officielle pour notre canton, au tir fédéral, sur le jeudi 28 juillet.

Il s'est mis en rapport avec la Direction des chemins de fer fédéraux, à Lausanne, pour l'organisation d'un train spécial, Fribourg-Berne, qui permette à nos tireurs de se rendre dans la ville fédérale accompagnés de la musique de Landwehr qui fonctionne ce jour-là comme musique de fête et qui doit donner concert déjà au banquet de midi.

L'horaire définitivement adopté sera communiqué sous peu, soit qu'un train spécial puisse être organisé, soit qu'il faille utiliser un train ordinaire.

Un certain nombre de participants de la Singine et du Lac ont annoncé la formation de groupes costumés; le Comité est heureux de cette initiative qu'il voudrait voir imiter par les citoyens des autres parties du canton.

Enfin, il adresse, à nouveau, un chaleureux appel aux tireurs et au public pour les inviter à se grouper nombreux au tour de la bannière cantonale le 28 juillet. Toutes les sociétés sont conviées à se faire représenter

Deux femmes de Frémicourt étant alors arrivées à la ferme, Rouvenat les pria de faire l'ouvrage de Gertrude, ce à quoi elles consentirent avec empressement.

De leur côté, Séraphine et les deux autres domestiques étaient convaincus que Gertrude avait ouvert la porte à l'individu qui s'était introduit dans l'habitation afin de voler l'argent de leur maître. Seulement, ne sachant pas, comme Rouvenat, que les deux Parisel étaient restés dans le pays et rôdaient continuellement autour du Seillon, ils ne pouvaient soupçonner que les cousins de Jacques Mellier fussent les coupables.

Gertrude était encore au milieu des champs à une heure de l'après-midi. Elle n'avait pas eu le courage de retourner à la carrière.

Sa longue course de nuit, ses marches et contre-marches de la matinée avaient amené la faim. A sa douleur se joignit la souffrance physique d'affreux tiraillements d'estomac.

Elle avait entendu les cloches de Frémicourt sonner à plusieurs reprises le glas des morts, ce qui indiquait les différentes phases de la cérémonie funèbre. Puis, plus tard, une des cloches sonna midi. (A suivre.)

avec leurs bannières. Les tireurs, qui se rendraient à Berne la veille, sont priés de se rencontrer à la gare, à l'heure fixée pour l'arrivée du train de Fribourg.

Le rendez-vous des fribourgeois pendant le tir sera sur la place de tir, à la cantine, aux tables réservées à cet effet, et en ville, au café de l'hôtel national (anc. café Merz) vis-à-vis du palais fédéral.

Incendies. — Le feu a détruit, dimanche soir, vers 5 1/2 heures, au Misery, une maison double, propriété de M. Isidore Singy et de M. Marcel Progin. L'immeuble était presque entièrement construit en bois et taxé environ 10.000 francs. Tout a été sauvé, à l'exception du mobilier de M. Isidore Singy.

Etaient sur les lieux, les pompes de Misery, Courtion, Cormérod, Corsalettes, Grolley et Cournillens.

On croit que le feu a pris à la grange, sur un tas de foin adossé à une cheminée.

A Ueberstorf, dimanche soir, vers les 10 heures, la foudre a incendié deux granges attenantes, situées au milieu du village et appartenant à un consortium; seul, le chédaï de l'une des granges a pu être arraché aux flammes. Les deux immeubles valaient environ dix mille francs.

La foudre est tombée encore sur 2 autres bâtiments, à Ueberstorf, mais sans y causer de dommage appréciable. La grêle, par contre, a ravagé cultures et jardins dans la contrée de Tavel et St-Loup.

GRUYÈRE

Question de couleurs. — Le malheureux, préposé à la rédaction du *Fribourgeois*, en a de bonnes. Il se plaint que les piliers placés récemment dans notre ville par l'administration des télégraphes et téléphones soient peints en rouge. Cette couleur lui déplaît souverainement et l'irrite, probablement parce qu'elle éclipse celle de son système pileaire. Il préférerait le gris ou mieux encore le noir, encre de Chine, plus en harmonie avec ses sentiments.

Or chacun s'est déjà rendu compte que ce rouge est la première couche habituelle de minium. D'autres couches viendront ou grises, ou vertes ou bleues. Seul le rédacteur du *Fribourgeois* n'a rien vu. Vrai est-il qu'il en a lui-même une couche!

Tribunal correctionnel. — Le rédacteur du *Fribourgeois*, prévenu de calomnies envers deux conseillers communaux de Bulle, a comparu samedi dernier devant le tribunal correctionnel de la Gruyère, présidé par M. Bovet.

La séance a été entièrement consacrée à l'audition des témoins qui ont déjà fait bonne justice des imputations perfides du *Fribourgeois*.

Cependant l'affaire est loin d'être terminée; elle suivra prochainement son cours devant le même tribunal correctionnel et, selon les circonstances, devant les instances supérieures.

Les plaignants sont en effet fermement décidés à ne point se laisser arrêter par les lenteurs et les embûches de la procédure, mais bien à traquer leur calomniateur jusqu'au point où ils obtiendront les légitimes réparations auxquelles ils ont droit. Ils ont pleinement raison.

Gymnastique. — Dimanche prochain, 24 courant, les sections de gymnastique de Broc, Romont et Bulle sont convoquées en notre Halle de gymnastique pour subir un examen

préalable des exercices imposés et choisis de la prochaine fête cantonale de gymnastique de Fribourg.

L'orage de dimanche. — L'orage de dimanche soir, qui a sévi avec violence sur toute la contrée, a causé de nombreux dégâts. A Corbières, la foudre est tombée sur une maison occasionnant un commencement d'incendie qui heureusement a pu être éteint.

La Serbache a tellement grossi à la suite de la trombe d'eau tombée dimanche soir qu'elle a débordé. La propriété de la Sallaz, à Pont-la-Ville, est inondée. L'autorité communale et la préfecture de la Gruyère se sont rendus sur les lieux.

Le mauvais temps continue, interrompant les fenaisons déjà en retard. Franchement il fait triste temps pour la campagne.

Ecole secondaire. — Les examens de clôture auront lieu le vendredi 22 juillet, dès 8 heures du matin. Ces examens sont publics.

Communiqué. — Les éleveurs intéressés sont avisés que le concours cantonal de juments poulinières aura lieu à Bulle, le 4 août, à 9 heures du matin. Prière d'inscrire les juments chez le secrétaire du syndicat chevalin jusqu'au 31 juillet.

A VENDRE

Une jolie propriété bien située, comprenant maison et grange et environ 2 hectares 52 ares, soit 7 poses de terrain première qualité. S'adresser à M. Andrey, notaire à Bulle.

Dimanche 24 et lundi 25 Juillet 1910

CHARMEY GRANDE FÊTE CHAMPÈTRE

organisée par les Sociétés de Chant et de Musique, à la Forêt du Perrey. Cortège 1 h. 1/2. Ouverture des jeux 2 h. Grand Concours de quilles. Grand Tir à prix (arme militaire). Jeux de la demoiselle. Jeux marins. Rone de la Fortune et autres jeux intéressants. Le soir, Fête vénitienne. Illumination. Concert. Coraules. Projections.

AVIS

Nous avons l'avantage de porter à la connaissance de notre clientèle de Bulle et des environs que la vente dans notre magasin de la rue de Vevey sera interrompue les mardi, mercredi et jeudi, 19, 20 et 21 juillet prochains.

Elle recommencera le vendredi matin, 22 courant, dans nos nouveaux locaux de la Place du Marché (immeuble de Monsieur Torriani, marbrier).

Nous saisissons cette occasion pour lui rappeler que notre maison exploite actuellement plus de 50 succursales de vente et que, de ce chef, elle est à même de présenter au public de véritables avantages de prix pour des marchandises toujours fraîches en raison de leur très grand écoulement.

PETITPIERRE & Cie.

HUG & Cie, Bâle

Musique et instruments.

Maison de confiance fondée en 1807.

Dépôt à Bulle :

Représentant : M. Léon Charrière.

PIANOS HARMONIUMS

Représentants des meilleures marques suisses :

Burger et Jacobi — Rordorf.

Pianos électriques.

Reproduction de musique artistique.

Derniers perfectionnements convenant particulièrement pour

Cafés, Restaurants, Hôtels.

Conditions de paiements avantageuses.

— Garantie. —

AU LOUVRE

Grand'Rue,

BULLE

Grand'Rue.

Grande vente d'articles fin de Saison !!

Nous avons marqué une quantité d'articles à des prix défiant toute concurrence priant notre honorable clientèle d'en profiter.

Chapeaux garnis pour dames et enfants 50 % en dessous de la valeur réelle.

Chapeaux de paille pour garçons et Messieurs.

Série I
Valeur 1.25 à 1.75
la pièce fr. 1.15

Série II
Valeur 1.85 à 2.75
la pièce fr. 1.75

Série III
Valeur 2.85 à 4.50
la pièce fr. 2.75

Un lot de 200 pièces Jean Bart Valeur réelle fr. 2.75 à 3.25 1.75 à 1.95
la pièce fr. 1.75 1.25

Exposé sur nos tables au magasin.

Blouses d'été
en lainette, zéphir,
indienne.

Série I
Valant 1.95 à 2.75.
fr. 1.75

Série II
Valant 3.25 à 4.75
fr. 2.75

Série III
en mousseline laine
valant 5.75 à 7.90
fr. 5.25

Un lot de costumes et blouses pour garçons.

Grand rabais en dessous de la valeur réelle.

Tous ces articles sont exposés à l'intérieur.

Voir nos étalages!

Voir nos étalages!

Commerce de fer Fribourgeois S. A.

Le Sauveur des Récoltes

Simple
un seul engrenage.
Solide
tout en acier

Perfectionné
Modèle 1910.
Pratique
une ou deux bêtes.

Nouveau Râteau à décharge latérale et continue, marque

„OSBORNE”

S'emploie pour aligner, « rintzotter » et amonceller tout en ratelant proprement, aucun inconvénient des autres râteaux de ce genre.

Fonctionnement irréprochable garanti.

Grande économie de bras et de temps.

Demandez prospectus au

Commerce de fer Fribourgeois S. A.

FRIBOURG 90, Rue du Pont Suspendu, 90 FRIBOURG

Bonne boulangerie

à louer à Bulle.
S'adresser à Haasenstein et Vogler, sous
H1030B.

A vendre :

à l'Hôtel de Ville de Bulle, mobilier
et objets divers, conditions avantageu-
ses ; visibles dès maintenant.

A vendre

une bonne jument de 5 ans, de toute
confiance, chez MM. Pochon frères, La
Tour.

Dépôt des Jumelles à prismes
Zeiss, grossissement 6, 8 et 12 fois. Essai
à volonté.

Beau choix de jumelles de théâtre.
Jumelles de campagne depuis fr. 10,
15, 18, 20, 25, etc.

Baromètres. Thermomètres.
Lunettes et pince-nez.

L. DELABAYS, opticien
BULLE

Agence agricole Suisse
Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et
fromagers (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
Genève.

A louer

un joli appartement de 3 chambres,
avec balcon, eau et lumière.
S'adresser boulangerie Eichenberger.
A la même adresse, à vendre une pe-
tite voiture.

Pour vendre ou acheter
RAPIDEMENT

Domaines, Terrains, Immeubles, Vil-
las, Hôtels, Fabriques, Fonds de
Commerce, Associations, Commandi-
taires, Prêts Hypothécaires, etc.,
écrivez au

Crédit Immobilier
1 bis, rue Dancet, Genève

Etude & visite sur place GRATUITE.
Maison de confiance. Discrétion.
Relations très étendues en Suisse &
Etranger. Solution rapide.